

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 06 / 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 005-210500773-20260129-202506-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-six
le 26 janvier à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 19 janvier 2026

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GARCIN Michel, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : CLEMENCEAU Philippe.

OBJET : Prix de vente des parcelles J 174 et J 173 à Clot la Chalp (terrain en l'état).

Madame le Maire indique que dans le cadre de l'appel à projet relatif à la mise en vente de deux parcelles sur un terrain nu à la Muande, il convient de délibérer sur le prix de vente du terrain en l'état, qui est l'un des choix proposés aux candidats.

Ainsi, il est proposé la mise en vente de l'ensemble des 2 parcelles en l'état au prix de 71 000 € TTC (prix fixé en fonction des frais engagés par la commune sans majoration : prix d'achat du terrain, géomètre, frais de notaire, études). Tous les aménagements y compris les raccordements aux réseaux existants sont à la charge de l'acquéreur.

Dans cette solution le terrain sera disponible dès la signature de l'acte.

Après concertation, le conseil municipal,

- Approuve l'exposé de Madame le Maire

Vote : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

